



Commission scolaire  
Cœur-des-Vallées

# NOTE

**DESTINATAIRES :** Parents des élèves des écoles de la CSCV  
**DATE :** Le 16 novembre 2017  
**OBJET :** Suspension du transport scolaire et fermeture d'école

---

## L'hiver approche ... l'école est-elle ouverte ou fermée ce matin ?

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) peut décider, en raison de mauvaises conditions climatiques (tempête de neige, routes glissantes, etc.) ou autre cas de force majeure (dégât d'eau, chauffage défectueux, etc.), de suspendre les cours aux élèves ainsi que le transport scolaire (un tableau des situations possibles est disponible au verso).

La décision de suspendre les cours et le transport scolaire tient compte autant des élèves à transporter que des élèves qui doivent se rendre à l'école à pied.

Lorsque les cours et / ou le transport sont suspendus, la CSCV en informe les principaux médias de la région :

- **RADIO** : Rouge FM 94,9 ; NRJ 104,1 FM ; WOW FM 97,1 ; CKOI 104,7 FM ; Radio-Canada CBOF FM 90,7.
- **TÉLÉVISION** : *RDI en direct* (RDI), *Salut Bonjour* (TVA).
- **WEB** : Page d'accueil du site web de la CSCV ([www.cscv.qc.ca](http://www.cscv.qc.ca)) [S'il n'y a aucune indication, les écoles demeurent ouvertes.]

**Il est important de noter qu'en cas de suspension, même localisée, du transport, la suspension est maintenue pour la journée. Les parents qui reconduisent leur enfant à l'école sont donc responsables de venir le chercher à la fin des classes.** Pour les élèves déjà inscrits au service de garde (statut régulier ou sporadique), les parents pourraient se prévaloir du service, après entente (des frais sont applicables).

Dans la prise de décision quant au maintien ou non des services, la CSCV considère que les parents sont les premiers responsables de la santé et de la sécurité de leur enfant. Ainsi, lorsqu'il y a maintien des cours et du transport et que vous jugez que la situation dans le secteur où vous habitez est non sécuritaire pour votre enfant, il vous est évidemment possible de le garder à la maison pour la journée. La CSCV fait confiance au jugement des parents. Toutefois, dans une telle situation, nous vous remercions d'informer l'école de son absence.



## Tableau des situations possibles lors d'intempérie ou autre cas de force majeure

Type d'intempérie	Transport <sup>1</sup>	Cours <sup>1</sup>	Service de garde <sup>2</sup>
Important	Suspendu <sup>3</sup>	Maintenu	Maintenu
Très important	Suspendu <sup>3</sup>	Suspendu	Maintenu <sup>4</sup>
Exceptionnel	Fermé	Fermé	Fermé

- 1 Le transport et/ou les cours peuvent être suspendus pour un établissement, pour tous les établissements ou pour certains d'entre eux.
- 2 Que ce soit lors d'une journée de classe ou lors d'une journée pédagogique.
- 3 La suspension du transport implique que le parent qui décide de reconduire l'enfant à l'école (ou au service de garde) doit également venir le chercher à la fin des classes. Pour les élèves déjà inscrits au service de garde (statut régulier ou sporadique), les parents pourraient se prévaloir du service, après entente (des frais sont applicables).
- 4 Seuls les élèves habituellement inscrits au service de garde (fréquentation régulière ou sporadique) peuvent se prévaloir du service.